

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 avril 2013

Objet : Approbation des tarifs du réseau de transports en commun Stac et du service de transport des personnes à mobilité réduite (Citalis) à compter du 1er juillet 2013

• date de convocation le 19 avril 2013

• nombre de délégués

en exercice : 98 • présents : 78 • pouvoirs : 14 • votants : 92 • majorité : 47 • excusés : 20

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Sulpice, salle des fêtes, sous la présidence de Louis Besson, président de Chambéry métropole.

• étaient présents : 78

Barberaz	René Eymard - Christophe Merloz
Barby	Catherine Chappuis - Jean-Noël Boutet de Monvel - Christophe Pierretton
Bassens	Jean-Pierre Burdin - Pierre Cocchi - Joseph Coppa
Challes-les-Eaux	Michel Arnaud - Julien Donzel - Jean-Pierre Passin
Chambéry	Louis Besson - Danièle Bac-David - Pierre Beranger - Angela Caprioglio-Hisler - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Claude Fachinger - Guy Fajeau - Michèle Ferrer - Charline Galea - Nicole Guilhaudin - Michel Haudry - Houria Hedli - Bernard Hofbauer - Sylvie Koska - Hugues Manouvrier - Brigitte Masson - René Mathieu - Jean-Pierre Ruffier - Jean-Claude Trotel - Loïc Varnet
Cognin	Florence Vallin-Balas - Alain Ferrero - Franck Machet - Bastien Montanvert
Curienne	Xavier Bolze
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bernadette Bugnet - Bruno Stellan
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Laurent Grillaud - Frédéric Bois - Hervé Martin - Pierre Miscopein - Patrick Pendola - Daniel Vagnon
La Ravoire	Christian Billot - Joseph Campagna - Marc Chauvin - Robert Gardette
La Thuile	Pierre Perez - Gérard Battu
Les Déserts	Jean-Louis Dumaz - Claude Bernard
Montagnole	Jean-Maurice Venturini - Gilles Blanc
Puygros	Gérard Marcucci - Françoise Mas
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen - Daniel Favre - Céline Lapoléon
Saint-Baldoph	Michel Lacroix
Saint-Cassin	Max Gougou
Saint-Jean-d'Arvey	Jacques Chaffardon
Saint-Jeoire-Prieuré	Bernard Ortolland - Claudine Watrin
Saint-Sulpice	Michel Didier - Louis Caille
Sonnaz	Eliane Roulet
Thoiry	Dominique Duhem - Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	François Gallet - Bernard Villiermet
Vimines	Lionel Mithieux - Françoise Carret - Aristide Chinal

• délégués excusés représentés par un suppléant : 14

Yves Barboussat - Jean-Pierre Beguin - Marie-Thérèse Chassery - Jérôme Esquevin - Olivier Francony - Sophie Jacquier - Jean-Luc Nonet - Leïla Oufkir - Alain Poncet - Gilles Rayé - Daniel Rochaix - Marie-Agnès Thomas - Corinne Townley - Sylvie Vuillermet

• délégués excusés ayant donné pouvoir : 14

de Christelle Blambert à Daniel Favre - de Pierre Colin à Michel Arnaud - de Pascale Coupeau à Xavier Bolze - de Michel Dantin à Xavier Dullin - de Catherine Debois à Michel Dyen - de Françoise Dornier à Danièle Bac-David - de David Dubonnet à Lionel Mithieux - de Daniel Grosjean à Jean-Pierre Passin - de Gilles Hammer à Julien Donzel - de Bernadette Laclais à Jean-Pierre Ruffier - de Raymond Massonnat à Jacques Chaffardon - de Patrick Mignola à Joseph Campagna - de Michel Roulet-Dubonnet à Max Gougou - de Marc Vilain à Charline Galea

• délégués excusés : 6

Ludovic Bouvier - Olivier Fayn - Gilles Granger - Jean-Marc Léoutre - Jean-Claude Monin - Thierry Repentin

Conseil communautaire du 25 avril 2013

délibération n° 036-13 C

objet **Approbation des tarifs du réseau de transports en commun Stac et du service de transport des personnes à mobilité réduite (Citalis) à compter du 1er juillet 2013**

Henri Dupassieux, vice-président chargé des transports et du développement de l'intermodalité, rappelle que, dans le cadre de sa compétence "organisation des transports urbains", Chambéry métropole définit la politique tarifaire applicable sur l'ensemble du réseau de transports en commun de l'agglomération chambérienne et le service Citalis, transport des personnes à mobilité réduite.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, Chambéry métropole, autorité organisatrice des transports, a délégué la gestion et l'exploitation du réseau de transports urbains Stac à la société Véolia Transdev Chambéry dans le cadre d'un contrat de délégation de service public sous la forme d'une régie intéressée, et la gestion et l'exploitation du service Citalis de transport des personnes à mobilité réduite à la société Gihp Service Adapté.

Ces contrats prévoient la révision annuelle des tarifs.

La grille tarifaire annexée présente donc les propositions de tarifs applicables aux différents services à compter du 1^{er} juillet 2013 avec pour objectif de stabiliser le ratio recettes/dépenses à 17,7 %, avec notamment :

- le passage à 1,30 € du ticket unitaire (réseaux Stac et Citalis) et à 2,60 € du ticket 24h,
- l'augmentation du tarif des carnets de 10 tickets « normaux » à 10 € et « tarif réduit » à 6,50 € (réseaux Stac et Citalis),
- l'augmentation des titres mensuels (réseaux Stac et Citalis) et annuels.

Cette proposition a fait l'objet d'une réflexion basée sur les points suivants :

- l'augmentation plus rapide des dépenses d'exploitation par rapport à l'inflation (augmentation de la masse salariale et des carburants notamment),
- la prise en compte de l'impact financier lié à l'extension de la tarification sociale et solidaire,
- la dégradation du ratio recettes/dépenses depuis plusieurs années : 23 % en 2007, 17,77 % en 2012. A titre de comparaison la moyenne des autres réseaux de taille comparable est de 25 %.

En parallèle, il est également proposé de revaloriser les seuils des tranches de quotient familial afin de maintenir dans le dispositif de la tarification sociale et solidaire les bénéficiaires actuels soit :

Tarifs	Seuils de QF (quotient familial) 2012	Proposition nouveaux seuils de QF (quotient familial) 2013
B	entre 571 et 670	entre 591 et 690
	entre 571 et 740 <i>Pour les titulaires de l'AAH ayant un emploi mais ne résidant pas en foyer</i>	entre 591 et 760
C	entre 471 et 570	entre 491 et 590
D	entre I et 470	entre I et 490

La grille tarifaire annexée présente les propositions tarifaires applicables aux différents services à compter du 1^{er} juillet 2013.

Il est, par ailleurs, proposé la création d'un nouveau titre combiné de transports, l'abonnement annuel Ondéstac plus de 60 ans. Les tarifs des titres de transport Ondéstac seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2013.

Enfin, il est proposé, conformément à la délibération du 8 novembre 2012, de participer à l'expérimentation Ecosol pour la valorisation de l'engagement citoyen en accordant une réduction de 50 % sur la valeur des carnets de 10 tickets qui seront achetés par l'association « La monnaie autrement ». Cette dépense sera inscrite au titre des prévisions non engageantes de dépenses du contrat de délégation de service public et sera intégrée au prochain avenant établi avec la société Véolia Transdev qui en précisera les modalités de mise en œuvre.

Vu l'article 4 alinéa I-II-2 des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et de déplacements,

Vu la délibération n°048-12 C du Conseil communautaire du 10 mai 2012 approuvant les tarifs 2012 du réseau Stac et Citalis,

Vu la délibération n°157-12C du Conseil communautaire du 20 décembre 2012 portant évolution de la tarification sociale et solidaire du réseau Stac,

Vu la délibération n°137-12C du Conseil communautaire du 8 novembre 2012 relative à la participation de Chambéry métropole à l'expérimentation Ecosol pour la valorisation de l'engagement citoyen,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 3 avril 2013,

Vu l'avis de la commission transports et développement de l'intermodalité du 12 mars 2013,

Vu l'avis du Bureau du 11 avril 2013,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les tarifs du réseau de transports en commun Stac et du service Citalis de transport des personnes à mobilité réduite à compter du 1^{er} juillet 2013,

Article 2 : approuve la revalorisation des seuils de quotient familial,

Article 3 : approuve la création d'un nouveau titre combiné de transports, l'abonnement annuel Ondéstac plus de 60 ans,

Article 4 : accorde une réduction de 50 % sur la valeur du carnet de 10 tickets à l'association « La monnaie autrement » dans le cadre de l'expérimentation Ecosol,

Article 5 : acte que la dépense liée à l'expérimentation Ecosol sera intégrée au prochain avenant établi avec la société Véolia Transdev qui en précisera les modalités de mise en œuvre,

Article 6 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Louis Besson

acte certifié exécutoire,	transmis en Préfecture le : 06 mai 2013	affiché ou publié le
identifiant de télétransmission 65841409	identifiant unique de l'acte DEH13H036H1	